



**Site Natura 2000  
FR 8201680 (D8)**

**Landes, pelouses,  
forêts et prairies  
humides de Lus-la-  
Croix-Haute**

**TOME 2 : FICHES  
ACTIONS**

Validé par le comité de pilotage  
le 21/09/2021



<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		OUV1 OUV2 HUM1
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – A1

**Fiche action A1 :  
Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastorale**

Habitats concernés : 6410, 6430, 7110, 7230, 4030, 4060, 5510, 5130, 6170, 6210, 6520

Espèces concernées : Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, papillons,

Description de l'action :

Assurer le bon entretien des milieux ouverts nécessitant une activité pastorale. Cette gestion devra être réfléchie à l'échelle de l'unité pastorale via notamment la rédaction d'un plan de gestion pastorale afin d'équilibrer la pression pastorale sur chaque habitat naturel et de programmer les entrées et sorties de pâturage en fonction de la sensibilité du milieu ou des espèces inféodées.

Objectif de l'action

Il s'agit de maintenir une activité pastorale sur les milieux ouverts en reconnaissant les pratiques déjà favorables à leur maintien et en favorisant l'adaptation des pratiques lorsque cela est souhaitable (adaptation de la pression de pâturage, retard de pâturage, prise en compte des milieux humides, mise en défens de zones sensibles...)

**Mise en œuvre de l'action**

Intitulé de l'étape	Type d'action
Mettre en œuvre les mesures agricoles (MAE) avec les éleveurs	Animation/ Contrat MAE
Définir et mettre en œuvre les plans pastoraux	Animation/ PPT
Améliorer les équipements pastoraux	PPT
Accompagnement des éleveurs dans la mise en place des mesures et leur ajustement au cours du contrat	Animation
Favoriser les échanges d'expériences entre éleveurs	Animation / PPT

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : ADEM, région, groupement pastoraux, communauté des communes

**Contrats, engagements, recommandations**

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
HE03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée
HE04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
HE07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente

HE09	Amélioration de la gestion pastorale
SHP02	Opération collective systèmes herbagers et pastoraux – maintien

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, des actions sont en cours de rédaction pour la période 2021 à 2027 et pourront contribuer à l'atteinte des objectifs du DOCOB. La Communauté des communes du Diois est le porteur de projet avec pour partenaire l'ADEM.

Code engagement	Intitulé
Action 1.1	Structurer et accompagner les formes collectives d'éleveurs pastoraux et structurer le foncier
Action 2.1	Equiper et aménager les espaces pastoraux (clôtures, franchissements, abreuvement, logements pastoraux...)
Action 4.1	Réaliser des expertises et diagnostics pastoraux

Il est rappelé que seuls les Groupements pastoraux les collectifs pastoraux, les collectivités et les associations foncières pastorales sont des maîtres d'ouvrage éligibles au PPT.

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000

- Ne pas détruire volontairement les prairies naturelles, pelouses et landes (retournement, mise en culture, drainage, etc...).
- Ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses (sauf risques naturels).

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé Surface engagée
Indicateur de résultat	A définir dans le contrat de l'exploitant Méthode de vérification : Evaluation du PAE Tournée de fin d'estive

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		OUV1 POP2
	FR8201680_ Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 3	Action – A2

### **Fiche action A2 : Raisonner les traitements antiparasitaires**

Habitats concernés : 6410, 6430, 7110, 7230, 4030, 4060, 5510, 5130, 6170, 6210, 6520

Espèces concernées : Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées

<p><u>Description de la mesure :</u></p> <p>Il s'agit de sensibiliser les éleveurs aux impacts des antiparasitaires pour leur permettre de substituer les antiparasitaires les plus rémanents par des alternatives moins impactantes pour le milieu. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de journées techniques animées par des spécialistes des antiparasitaires ou autres structures compétentes sur le sujet, notamment au travers du PPT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>La diminution de l'utilisation des antiparasitaires sera bénéfiques aux insectes coprophages et donc aux chauves-souris qui s'en nourrissent. On ciblera en priorité les zones de chasses des chauves-souris.</p>
---

#### **Mise en œuvre de l'action**

<b>Intitulé de l'étape</b>	<b>Type d'action</b>
Etat des lieux des pratiques	Animation/ Etude
Sensibilisation des éleveurs à l'utilisation des antiparasitaires	Animation/ PPT
Proposition d'actions pour accompagner les éleveurs souhaitant se tourner vers des antiparasitaires moins rémanents ou pour mettre en défens des milieux sensibles aux antiparasitaires	Animation/ MAE

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : groupement pastoraux, ADEM, région, chambre d'agriculture, communauté des communes

#### **Contrats, engagements, recommandations**

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables
HERBE 09	Amélioration de la gestion pastorale

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, des actions sont en cours de rédaction pour la période 2021 à 2027 et pourront contribuer à l'atteinte des objectifs du DOCOB. La Communauté des communes du Diois est le porteur de projet avec pour partenaire l'ADEM.

Code engagement	Intitulé
Action 3.2	Echanger, expérimenter et innover avec les spécificités locales

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre d'exploitant ayant fait évoluer leurs pratiques
Indicateur de résultat	Etude des insectes coprophages

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		OUV2
	FR8201680_ Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – A3

### Fiche action A3 : Gestion de la dynamique d'embroussaillage

Habitats concernés : 7110, 7230, 4030, 4060, 5130, 6210

Espèces concernées : papillons, chauves-souris

<p><u>Description de l'action :</u>  Il s'agit de lutter contre la dynamique d'embroussaillage par élimination manuelle ou mécanique (broyage ou dessouchage) des rejets ligneux.</p> <p><u>Objectif de l'action :</u>  Le maintien ou la reconquête des milieux ouverts est essentiel pour le pastoralisme mais également pour l'expression de la biodiversité qui y est inféodée et en particulier les papillons d'intérêt communautaire.</p>
---

#### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Mettre en œuvre les mesures agricoles (MAE) de réouverture avec les éleveurs	Animation/ Contrat MAE
Proposer la contractualisation de réouverture de milieu aux propriétaires non agriculteurs	Animation/ Contrat
Mettre en œuvre les réouvertures de milieu dans le cadre du PPT	PPT

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : groupement pastoraux, ADEM, région, communauté des communes

#### Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
OUV01	Ouverture d'un milieu en déprise
OUV02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, des actions sont en cours de rédaction pour la période 2021 à 2027 et pourront contribuer à l'atteinte des objectifs du DOCOB. La Communauté des communes du Diois est le porteur de projet avec pour partenaire l'ADEM.

Code engagement	Intitulé
Action 1.1	Structurer et accompagner les formes collectives d'éleveurs pastoraux et structurer le foncier (reconquête d'espaces pastoraux)
Action 2.1	Equiper et aménager les espaces pastoraux (améliorer la circulation des animaux)

Il est rappelé que seuls les Groupements pastoraux les collectifs pastoraux, les collectivités et les associations foncières pastorales sont des maîtres d'ouvrage éligibles au PPT.

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé Surface engagée
Indicateur de résultat	Suivi par comparaison de photos aériennes

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		OUV1 OUV2 HUM1
	FR8201680_ Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 1	Action – A4

**Fiche action A4 :  
Favoriser une fauche raisonnée sur les milieux à enjeu**

Habitats concernés : 6410,6430, 4030, 6510, 6520,

Espèces concernées : papillons, chauves souris, Glaïeul à fleurs imbriquées

Description de l'action :

Il s'agit de maintenir une fauche respectueuse des espèces inféodées aux prairies de fauche avec par exemple des retards de fauches, une absence de fertilisation sur les prairies humides et des exportations. En cas de présence de l'Azuré de la Sanguisorbe, la fauche tardive peut avoir un impact sur la Grande Sanguisorbe. On préférera donc la réalisation de bandes refuges ou un retard de fauche uniquement sur une partie des prairies.

Objectif de l'action :

L'objectif est de permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe entretenues par la fauche, d'accomplir leurs cycles reproductifs (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux) dans un objectif de maintien de la biodiversité. Selon l'espèce visée, il est indispensable de définir la période durant laquelle toute intervention mécanique est interdite afin d'atteindre l'objectif.

**Mise en œuvre de l'action**

<b>Intitulé de l'étape</b>	<b>Type d'action</b>
Repérer les zones à enjeu où un retard de fauche ou des bandes refuges est souhaitable	Animation/ Etude
Proposer la contractualisation de retard de fauche ou des bandes refuges aux exploitants agricoles	Animation/ MAE
Proposer la contractualisation de retard de fauche ou des bandes refuges aux propriétaires non agricoles	Animation/ Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice

## Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
HE06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
HE03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies
LINEA_08	Entretien de bande refuge sur prairies

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé Surface engagée
Indicateur de résultat	Etude diversité floristique ou entomofaune (lépidoptère notamment)

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		FOR1
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	2	Action – B1

**Fiche action B1 :  
Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire**

Habitats concernés : 9130, 9150, 9180, 9430

Espèces concernées : Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Sabot de Vénus

<p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser l'irrégularité des peuplements (lisières étagées, peuplements multistrates)</li> <li>-Favoriser la diversité de peuplement, aider à la régénération en cas de problèmes sanitaires</li> <li>- Entretien de clairières notamment dans le cas d'un constat de présence du sabot de Vénus ou d'une activité de chiroptères)</li> </ul> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>Il s'agira d'offrir un maximum de diversité au sein des milieux forestiers et de préserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire. En particulier, l'étagement sera un atout pour les chauves-souris. L'éclaircissement dans le cadre de l'irrégularisation ou l'entretien des clairières devra être réfléchi pour ne pas impacter la Buxbaumie verte nécessitant un couvert important.</p>
--

**Mise en œuvre de l'action**

<b>Intitulé de l'étape</b>	<b>Type d'action</b>
Sensibiliser/ Informer les propriétaires forestier	Animation
Faire un état des lieux de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire afin de mettre en lumière les zones où une intervention est souhaitable	Animation/ Etude
Proposer une contractualisation aux propriétaires forestiers	Animation
Informar les usagers des actions réalisées lorsque cela est pertinent	Animation/ Contrat/ Prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Communes, Département, ONF, CRPF, gestionnaires forestiers

## Contrats, engagements, recommandations

Action éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif

Code engagement	Intitulé
F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée
F15i	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
F05	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
F03i	Mise en œuvre de régénérations dirigées
F01i	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000

- **Conserver en bon état** (à minima pas de changement de destination) **les habitats forestiers d'intérêt communautaire** ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire mentionnés dans le DOCOB.
- **Choisir des essences autochtones ou acclimatées de provenance locale**, si disponible, lors des plantations (Sapin, Épicéa, Mélèze, Pin à crochets, Pin sylvestre, Pin cembro).
- **Ne pas détruire volontairement les milieux ouverts intra-forestiers** (pelouses, prairies, clairières, tourbières, ...).
- **Pas d'intervention dans les forêts de ravin** et à proximité (dans une zone tampon de 200 m).
- **Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation** de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau, mares, dépressions humides et dans les prairies et pelouses intra-forestières ou situées aux abords de la forêt.
- **Ne pas planter de résineux** à moins de 10 mètres des cours d'eau et à proximité des zones humides.

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé Surface engagée
Indicateur de résultat	Etude de l'état de conservation des habitats forestiers

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		FOR2 POP2
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 2	Action – B2

## Fiche action B2 : Développer du bois sénescents

Habitats concernés : 9130, 9150, 9180, 9430

Espèces concernées : Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées, Rosalie des Alpes, Buxbaumie verte

### Description de l'action :

- Favoriser le gros bois en identifiant et en conservant les arbres remarquables, les gros arbres morts sur pieds, sénescents, creux, ou à cavités ou écorces décollées, les arbres âgés d'avenir biologique.
- Création d'îlots de senescences

### Objectif de l'action :

Il s'agira d'offrir un maximum de potentialités intéressantes pour les espèces cavernicoles, de permettre le développement des insectes xylophages ou saproxylophages et des mousses liées aux vieux arbres, ainsi que toutes espèces inféodées à ce type d'habitat. Cette action s'applique aux habitats d'intérêt communautaire ou pas.

Le maintien des arbres isolés ou d'îlots de sénescence permettra de rétablir un continuum entre les habitats refuges des espèces liées au stade terminal forestier.

## Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Sensibiliser/ Informer les propriétaires forestier	Animation
Faire un état des lieux des zones pouvant faire l'objet d'un contrat de senescence afin de créer un réseau de vieux bois cohérent sur le territoire	Animation/ Etude
Proposer une contractualisation aux propriétaires forestiers	Animation/ Contrat
Informar les usagers des actions réalisées lorsque cela est pertinent	Animation/ Contrat/ Prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Communes, Département, ONF, CRPF, gestionnaires forestiers

## Contrats, engagements, recommandations

Action éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif

Code engagement	Intitulé
F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (Sous action 1 et 2)
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000 :

- **Maintenir de vieux arbres** (de différentes essences et dimensions) ainsi qu'une partie du bois mort au sol et du bois mort debout de plus fort diamètre (deux arbres morts, creux ou dépérissant par hectare, sauf risque sanitaire ou de mise en danger du public).

### Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé Surface engagée
Indicateur de résultat	Etude des insectes saproxyliques Cohérence avec le réseau de forêt mature

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		HUM1
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 1	Action – C1

**Fiche action C1:  
Maintien et restauration des zones humides et des annexes hydrauliques**

Habitats concernés : 3140, 6410, 6430, 7110, 7220, 7230

Espèces concernées : Buxbaumie verte, Chabot, Castor, amphibiens, odonates

<p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Restauration ou entretien des mares forestières ou prairiales</li> <li>-Restauration des fossés et canaux d'irrigation</li> <li>- Mise en défens des mares et zones de suintement intéressantes pour la faune et la flore <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des lacs par faucardage et curage</li> <li>- Restauration des adoux</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>Les zones humides de petites tailles incluses dans des milieux prairiaux ou forestiers sont souvent méconnues et tendent à se dégrader. Or ces zones sont d'autant de points d'eau nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces et à l'expression de certaines végétations.</p>
---

**Mise en œuvre de l'action**

Intitulé de l'étape	Type d'action
Inventaire des mares et zones de suintement prairiales et forestières	Animation/ Etude
Proposer une contractualisation en MAE aux exploitants agricoles	Animation/ MAEC
Proposer un contrat aux propriétaires forestiers ou aux propriétaires non agricoles	Animation/ Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Communes, Département, ONF, CRPF, gestionnaires forestiers

**Contrats, engagements, recommandations**

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
LINEA_06	Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bealières
LINEA_07	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau
MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif

Code engagement	Intitulé
F02i	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N09Pi	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
N09R	Entretien de mares ou d'étangs
N10R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
N12 Pi et Ri	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
N13Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000

- Ne pas dégrader les zones humides (mares, dépressions humides, prairies humides, bordures de lacs, ...) présentes sur mes parcelles (par comblement, drainage, plantations, arrachage, coupe à blanc, destruction chimique, pompage, ...).
- Maintenir et entretenir les ripisylves afin de pérenniser leur rôle stabilisateur (pas de plantation de résineux, favoriser les feuillus et la régénération naturelle, les rémanents sont brûlés à l'écart des cours d'eau, pas d'utilisation de produits chimiques,...)
- Respecter le profil existant des fossés en cas de réhabilitation de zones humides.

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé Surface restaurée
Indicateur de résultat	Etude piscicole, amphibien, état de conservation des habitats

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		HUM2
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 2	Action – C2

## Fiche action C2 : Amélioration de la continuité écologique

Habitats concernés : 91E0

Espèces concernées : Chabot et autres poissons

<p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination des seuils ne permettant pas la circulation des poissons</li> <li>- Elimination raisonnée des embâcles lorsque celles-ci empêchent le bon écoulement des eaux</li> </ul> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>L'action permettra d'améliorer l'état de conservation des poissons et en particulier du chabot qui est un mauvais nageur sensible aux petits seuils. L'enlèvement des embâcles pourra être préconisé à la seule condition qu'elles perturbent de manière importante l'écoulement des eaux. Les eaux vives sont en effet favorables pour le Chabot. Ces enlèvements devront être réfléchis notamment pour ne pas impacter d'autres espèces.</p>
--

### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Etude de repérage des seuils empêchant la circulation des poissons	Animation/ Etude
Proposer une contractualisation aux propriétaires pour réaliser des travaux d'amélioration de la continuité ( arrasement des seuils)	Animation/ Contrat/ Contrat de rivière ?
Proposer une contractualisation aux propriétaires pour l'enlèvement raisonné des embâcles	Animation/ Contrat/ MAEC

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, Commune, Département, SMIGIBA

### Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
LINEA_03	Entretien des ripisylves

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif

Code engagement	Intitulé
N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N17Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

### Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de seuils restant
Indicateur de résultat	Etude piscicole

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		HUM1
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 3	Action – C3

### Fiche action C3 : Maintenir ou rétablir la dynamique naturelle des cours d'eau

Habitats concernés : 3240, 91E0

Espèces concernées : Chabot, Castor

<p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Autant que possible, on laissera faire la dynamique naturelle de crues qui permet une bonne dynamique de l'hydrosystème. En dernier recours et à des fins uniquement de restauration écologique, des actions de diversification des écoulements hydrauliques (dans le cas d'un chenal unique devenu trop homogène avec érosion trop importante des berges) ou de remobilisation de bancs de galets figés par une végétation importante pourront être mobilisées.</p> <p style="text-align: center;">Eviter les recalibrages et les régulations excessives des débits</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>L'action vise à conserver les caractéristiques de la rivière en tresse et de ses habitats induits.</p>
--

#### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Veille sur l'état de conservation des habitats de la rivière en tresse	Animation/ Etude
Etude du système hydraulique	Animation Etude
Proposition de contractualisation	Animation/ Contrat/ <b>Contrat de rivière</b>
Accompagnement des porteurs de projet intervenant sur les rivières pour éviter toute modification du régime hydrique	Animation/ Evaluation des incidences

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : SMIGIBA, commune

#### Contrats, engagements, recommandations

Action éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif

Code engagement	Intitulé
N16Pi	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
N18Pi	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé
Indicateur de résultat	Etude de l'état de conservation des habitats

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		HUM3
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 1	Action – C4

### Fiche action C4 : Gestion des espèces exotiques envahissantes

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

<p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eradication ou contrôle des espèces envahissantes.</li> <li>- Veille à l'apparition de nouvelles espèces envahissantes.</li> </ul> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>Deux espèces envahissantes ont été notées sur le site : la Renouée du Japon et le Ragondin. Dans le cas de la Renouée du Japon, une seule station de petite envergure est connue. Il s'agira pour cette espèce de tendre vers l'éradication. En effet, sa situation en tête de bassin pourrait être particulièrement dommageable pour l'aval.</p> <p>Dans le cas du Ragondin, considérant les difficultés de gestion sur cette espèce, on tendra vers un contrôle permettant d'éviter une trop grande dégradation des berges.</p>
---

#### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Repérage des sites d'intervention	Animation/ Etude
Proposition de contractualisation pour l'éradication ou le contrôle des espèces envahissantes	Animation/ Contrat
Veille à l'apparition de nouvelles espèces envahissantes	Animation
Sensibilisation du public	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Commune, Département, SMIGIBA, Fédération de pêche...

#### Contrats, engagements, recommandations

Action éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif

Code engagement	Intitulé
N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F11	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000 :

- Ne pas introduire volontairement d'espèces allochtones, notamment envahissantes, sur mes parcelles et prévenir la structure animatrice en cas d'apparition de l'une d'entre elles (renouée du Japon,...).

### Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de Contrat réalisé
Indicateur de résultat	Disparition ou non-prolifération des espèces envahissantes

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ROC
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 3	Action – D1

**Fiche action D1 :  
Orientation des pratiques d'escalade sur les zones à faible enjeu écologique**

Habitats concernés : 8210 et éboulis

Espèces concernées :

Objectif de l'action :  
Privilégier les aménagements de paroi dans les secteurs de moindre enjeu afin de limiter l'impact de la pratique sur les espèces et habitats.

**Mise en œuvre de l'action**

Intitulé de l'étape	Type d'action
Inventaire des équipements de falaises	Animation/ Etude
Définir une méthodologie pour estimer l'enjeu d'une falaise. Cette définition de l'enjeu devra non seulement prendre en compte l'enjeu écologique (floristique, avifaunistique...) et les autres enjeux (géologiques...)	Animation/ Etude
Etude de la sensibilité des falaises notamment vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire	Animation/ Etude
Croisement des données pour orienter les équipements sur les zones les moins sensibles	Animation
Accompagnement des nouveaux projets d'aménagements	Animation/ Evaluation des incidences

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000

- Demander un appui auprès de la structure porteuse du site, dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata...) ou le confier à un tiers.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Association d'escalade, Commune...

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre d'actions menées
Indicateur de résultat	Absence de nouveaux aménagements en secteurs sensibles

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		POP1
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 3	Action – E1

### Fiche action E1 : Réintroduire des espèces d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

Espèces concernées : Bouquetin, papillon

#### Objectif de l'action :

Cette mesure vise à recréer ou renforcer une population pour des espèces dont le milieu est très favorable à leur implantation.

### Mise en œuvre de l'action

Bouquetin <sup>(41),(42)</sup>

L'action de réintroduction devra être étudiée à une échelle plus large pour être pertinente. Des partenariats avec le parc du Vercors et le SMIGIBA pour la recherche de financements. Il s'agirait de créer une connexion avec le Vercors où le bouquetin est bien présent. Des données de spéléologues sur Lus montre que le bouquetin était autrefois présent dans le vallon de la Jarjatte. La mesure pourra s'appuyer sur des retours d'expérience du parc national des Ecrins qui ont mené des réintroductions de bouquetin (LEMED-IBEX).

Azuré de la Sanguisorbe

Dans le cas d'une chute trop importante de la population, un renforcement de cette dernière pourrait être envisagée.

### Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre d'actions menées
Indicateur de résultat	Suivi des espèces réintroduites

		POP2
--	--	------

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 2	Action – E2

## Fiche action E2 : Maintenir ou rétablir les routes de vol des chauves-souris

Habitats concernés : 91E0, haies

Espèces concernées : Chauves-souris et autres espèces de contact

<p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Il s'agira de maintenir les haies et les ripisylves présentes sur le territoire (voire l'augmenter dans les zones où la perte a été importante et/ou sur les zones de passage potentiel de chauves-souris)</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>Les chauves-souris sont des espèces de contact. Lors de leurs déplacements, elles suivent les linéaires du paysage pour rejoindre leurs sites de chasse. Les haies les lisières de forêt et les ripisylves sont donc des voies privilégiées de déplacement qu'il faut préserver</p>
---

### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Etudier l'évolution du réseau de haies ces dernières années	Animation/ Etude
Etudier les zones de chasses importantes du site et les zones de déplacements	Animation/ Etude
Proposer une contractualisation en MAEC aux exploitants agricoles	Animation/ MAEC
Proposer une contractualisation aux propriétaires non agricoles	Animation/ Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, chambre d'agriculture

### Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
LINEA_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente
LINEA_03	Entretien des ripisylves

Action éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé

N06Pi	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Linéaire entretenu ou planté Evolution du réseau de haies
Indicateur de résultat	Etude chiroptères

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		POP2
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 2	Action – E3

### Fiche action E3 : Limiter l'impact de l'éclairage nocturne

Habitats concernés : Aucun

Espèces concernées : Chauves-souris et autres espèces nocturnes

<p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Il s'agira de travailler à maintenir ou améliorer la trame noire en adaptant le mobilier d'éclairage public, limitant les périodes d'éclairage et sensibilisant à la problématique.</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>Les chauves-souris sont des espèces pour la plupart lucifuges. La présence de lumière attire les insectes entraînant une diminution de la quantité de proies dans les zones de chasses des chauves-souris. Par ailleurs, les espèces de chauves-souris chassant sous les lampadaires sont plus sensibles à la prédation car bien plus repérables à la lumière. La présence d'éclairage à proximité des gîtes peut notamment retarder la sortie des chauves-souris.</p>
---

#### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Etudier les zones à enjeu	Animation/ Etude
Travail de concertation pour adapter les périodes d'éclairage et le mobilier d'éclairage	Animation
Sensibiliser à la problématique de la trame noire et des chauves-souris	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, Parc du Vercors, RICE

#### Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre d'actions menées
Indicateur de résultat	Etude chiroptères

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		SUI
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 1	Action – F1

### Fiche action F1 :

#### Amélioration des connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

#### Description de l'action :

Plusieurs groupes d'espèces et d'habitats pourront faire l'objet de suivis pour améliorer la connaissance mais également pour évaluer des actions mises en place sur le site. Ces études seront un prérequis nécessaire aux travaux de gestion du milieu naturel afin d'évaluer les impacts négatifs et positifs potentiels de ces travaux et d'en décider la réalisation ou non.

#### Objectif de l'action :

La connaissance des espèces et des habitats est un prérequis à toute animation et gestion. Les données récoltées permettront donc d'adapter la gestion réalisée, de mieux sensibiliser et de mieux faire appréhender les enjeux aux porteurs de projets.

### Mise en œuvre de l'action

Ils sont ici donnés à titre indicatif et pourront évoluer dans les prochaines années

Groupe d'espèce ou habitats d'intérêt communautaire à suivre	Descriptif du suivi/ Intérêt	Lien avec d'autres actions du DOCOB
Ecrevisse à pattes blanches	Aucun suivi n'a été réalisé sur cette espèce potentielle sur le site. Il s'agira de la rechercher sur les zones qui lui sont jugées favorables	
Chauves-souris	Le dernier suivi date de 2006. Ce suivi n'a notamment pas pu établir la présence du Petit Rhinolophe jugé potentiel sur le site. Des recherches spécifiques pourront être prévues. Un autre volet pourra s'intéresser chiroptères forestiers	E2
Insectes saproxyliques	L'étude pourra notamment être menées sur les zones ayant fait l'objet d'un contrat d'ilot de sénescence pour réaliser un état des lieux qui permettra d'évaluer cette mesure. L'étude pourra également cibler des zones de chêne, à la recherche du Grand Capricorne	B2

Castor d'Europe	Une veille doit être réalisée sur cette espèce pour connaître son statut au cours du temps et accompagner son installation sur le site	
Loutre	Une veille pourra être réalisée sur cette espèce qui n'est pas encore présente sur le site mais qui pourrait l'être dans les prochaines années.	
Triton alpestre		
Odonates		C1
Rhopalocères et hétérocères	Les papillons sont de bons indicateurs de la gestion des prairies. Ils ont d'ailleurs fait l'objet d'un suivi en 2020 pour évaluer la programmation 2015-2020 des MAEC. Un suivi équivalent pourra être réalisé en fin de prochaine programmation dans ce même but. Le Damier de la Succise n'a pas été retrouvé sur le site. Un inventaire de veille pourra être réalisé. En particulier pour l'Azuré de la Sanguisorbe, il sera intéressant de réaliser une cartographie des stations de la plante hôte, un inventaire des fourmis hôtes et une recherche d'imago sur la période de vol de fin juin à mi-juillet.	A1, A3, A4
Sabot de vénus	Il s'agit d'une espèce sensible au piétinement. La connaissance des stations de cette espèce permettra d'orienter les porteurs de projet et la canalisation de la fréquentation. Il permettra également de diriger les actions d'éclaircies forestières	B1, H1, H3
Mousses et en particulier Buxbaumie verte	Une connaissance plus fine des stations à Buxbaumie pourra orienter les actions de maintien des zones humides forestières et de non éclaircie forestière	B1, B2, C1
Glaïeul imbriqué	L'espèce est présente sur l'habitat d'intérêt communautaire 6520 et 6510 et sa présence est un indicateur de bon état écologique en lien avec l'action de fauche et de broyage	A4, C1
Insectes coprophages	L'étude pourra être réalisée sur les alpages pour prendre l'action de leur biodiversité en lien avec les traitements antiparasitaires. Il pourra précéder les actions de sensibilisation pour donner des éléments concrets	A2
Oiseaux	Le site présente une richesse importante en oiseaux et pourra faire l'objet d'une proposition en ZPS	I5
Etude de la trame de forêts matures	L'étude de la trame de forêts matures est un prérequis pour la mise en place d'un réseau cohérent d'îlots de sénescence. Le suivi pourra s'appuyer sur l'exemple du POÏA du Vercors	B2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : LPO, CBNA, Bureau d'étude naturaliste, ONF, fédération de chasse, fédération de pêche...

## Evaluation de l'action

Indicateur de réalisation	Nombre de suivi réalisé
Indicateur de résultat	

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		SUI
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – F2

**Fiche action F2 :  
 Mise en œuvre des suivis de l'état de conservation des espèces et habitats  
 d'intérêt communautaire**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

<p><u>Objectif de l'action :</u>          Dans un processus visant à atteindre le bon état de conservation des espèces et des habitats, un suivi scientifique est indispensable pour :          -Noter l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats en quantité et en qualité, afin d'assurer la préservation effective de cette biodiversité          Evaluer l'impact des actions de gestion et de proposer si besoin des modifications          Effectuer une évaluation périodique du site</p>
---

**Mise en œuvre de l'action**

L'ensemble des habitats et des espèces pourront faire l'objet d'un suivi de son état de conservation. Sont notés dans cette fiche, les habitats et espèces dont la situation inquiète et qui sont pressentis comme prioritaires

Groupe d'espèce ou habitats d'intérêt communautaire à suivre	Descriptif du suivi/ Intérêt	Lien avec d'autres actions du DOCOB
Etude du Permafrost	Le suivi pourra suivre les préconisations du CBNA. Le protocole pressenti repose sur l'utilisation d'une grille de capteurs thermiques sur lesquels des quadrats sont placés pour étudier la végétation. Cette technique permettra d'associer les données de température et de végétation	

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : CBNA, bureau d'étude naturaliste...

**Evaluation de l'action**

Indicateur de réalisation	Nombre de suivi réalisé
Indicateur de résultat	

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		COM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – G1

## Fiche action G1 : Valorisation des connaissances

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

### Objectif de l'action :

Le maintien de la biodiversité sur le site nécessite l'adhésion des habitats et des usagers du site. Cette adhésion passe notamment par une information fréquente et visible par les personnes cibles. Il s'agit de valoriser les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la réalisation d'outils de communication sous plusieurs formes. Ces outils de communication pourront également servir à exposer les actions réalisées en faveur de la biodiversité via Natura 2000.

### **Mise en œuvre de l'action**

Tous les outils de communications permettant de toucher les acteurs du territoire et le grand public pourront être créés/utilisés. Les outils de communication pressentis sont donnés à titre d'indication :

- Remobilisation des outils existants pour intégrer des données Natura 2000 (ex : bulletin d'information de la mairie, lettre du Vercors...)
- Création d'une lettre Natura 2000 ou autres documents de vulgarisation (ex : posters...)
- Création d'un sentier pédagogique (autour des hameaux)
- Conception de panneaux de valorisation des habitats et des espèces du site (ex thèmes : permafrost, mare jarjatte, lac lauzon, sylviculture, pastoralisme)
- Réalisation de vidéos de présentation du site ou des actions réalisées

La recherche de partenariat (exemple associations) permettra de toucher un plus large public.

La mise en cohérence de la communication des différentes structures et politiques présentes sur le territoire pourra faire l'objet d'une action en partenariat avec d'autres acteurs. Cette action pourra notamment permettre de simplifier le panneauage du site.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Commune, Parc du Vercors, ONF, ADEM...

<b>Natura 2000</b>  	Site Natura 2000 D8		COM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – G2

## Fiche action G2 : Sensibilisation des publics

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

### Objectif de l'action :

La préservation de la biodiversité nécessite l'adhésion des habitants et des usagers du site. Il s'agit d'organiser des animations à destination du grand public, de professionnels ou de scolaires afin de leur donner des informations sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et comment les préserver.

### Mise en œuvre de l'action

- Organisation d'animations grand public (zones humides et castor d'Europe, chauves-souris dans les bâtiments, présence des troupeaux en montagne, etc)
- Conception d'une animation de sensibilisation à destination des scolaires
- Formation des professionnels (forestiers, tourisme, etc)

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, des actions sont en cours de rédaction pour la période 2021 à 2027 et pourront contribuer à l'atteinte des objectifs du DOCOB. La Communauté des communes du Diois est le porteur de projet avec pour partenaire l'ADEM.

Code	Intitulé
4.2	Valoriser et communiquer sur le pastoralisme

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Ecoles, commune, ONF, ADEM...

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		EIN
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – H1

**Fiche action H1 :  
Accompagnement des collectivités et porteurs de projets pour l'intégration  
des enjeux Natura 2000 dans l'évaluation des incidences**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

Objectif de l'action :

Le suivi des porteurs de projet permet de minimiser l'impact des projets sur le milieu et les espèces. Il s'agit donc d'informer les porteurs de projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 des enjeux écologiques du site afin qu'ils soient pris en compte dans les étapes de conception et de réalisation des projets.

**Mise en œuvre de l'action**

- Répondre aux sollicitations des porteurs de projets et mettre à disposition la connaissance nécessaire pour une prise en compte des enjeux écologiques du site
- Veille aux projets émergents sur le territoire

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice

**Contrats, engagements, recommandations**

Engagements pouvant être pris au travers de la charte Natura 2000

- Demander un appui environnemental à la structure animatrice avant la création de toute infrastructure permanente pour une meilleure prise en compte des objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- Demander une expertise de présence de chauves-souris à la structure animatrice et/ou un avis d'expert avant de faire des travaux de restauration sur les bâtiments même en ruines.

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		EIN
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 2	Action – H2

**Fiche action H2 :**  
**Assurer la compatibilité des activités économiques, de loisirs et de développement urbain avec la conservation des espèces et habitats d'intérêts communautaire**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif de l'action :

En dehors des évaluations des incidences, l'accompagnement des acteurs du territoire permet une meilleure intégration de la protection du site naturel dans leurs actions habituelles ou dans le cas d'actions non soumises à évaluation des incidences.

La conservation du patrimoine naturel de ce site passe également par la conciliation des différents usages économiques et de loisir. Par ailleurs, les activités de tourisme et de loisirs sont des vecteurs de sensibilisation et de découverte du site.

**Mise en œuvre de l'action**

- Rendre disponible les connaissances sur la richesse du site
- Créer des moments d'échanges entre les différents acteurs du territoire
- Sensibiliser notamment les propriétaires à la présence de chauve-souris et intégrer cet enjeu lors de la réfection du bâti et des infrastructures
- Favoriser l'émergence de convention avec les professionnels du tourisme pour qu'ils prennent en compte les enjeux du site dans leur diffusion d'information

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		EIN
	FR8201680_ Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – H3

### Fiche action H3 : Canalisation de la fréquentation et restauration des zones dégradées

Habitats concernés : Tous, attention particulière pour 6170, 6210, 8120, 8130

Espèces concernées : Toutes

<p><u>Description de l'action :</u></p> <p>L'action consiste à canaliser la fréquentation sur les zones les moins sensibles. On évitera ainsi les habitats naturels sensibles ou dégradés et les habitats d'espèces sur les périodes de sensibilité. Un deuxième volet consistera à restaurer les zones dégradées.</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <p>L'action permettra d'alléger la pression sur les habitats sensibles notamment au piétinement et d'éviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire.</p>
---

#### Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Comparaison entre les chemins existants et les milieux	Animation/ Etude
Etudier l'état de conservation des habitats ouverts pour mettre en lumière les zones dégradées	Animation/ Etude
Baliser en prenant en compte les conclusions de l'étape précédente	Animation
Suivre les porteurs de projet souhaitant ouvrir des chemins	Animation
Sensibiliser les touristes aux enjeux des milieux ouverts	Animation/ Contrat
Restaurer les zones de dégradation (mise en défens, implantation de graines en s'appuyant sur des programmes du CBNA tels que Alp'grain, Semlesalpes)	Animation/ Contrat
Etudier la localisation des habitats d'espèces pouvant être sensibles au dérangement sur certaines périodes	Animation/ Etude
Proposer une contractualisation pour la mise en défens des habitats d'espèces aux périodes de sensibilité	Animation/ Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Parc du Vercors, Commune

## Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
F10i	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Cette action pourra être réfléchi à l'échelle du territoire du Parc Régional du Vercors auquel Lus-la-Croix-Haute appartient.

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – I1

**Fiche action I1 :**  
**Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs via les contrats Natura 2000 et les Mesures agro-environnementales**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

Objectif de l'action :  
L'animation du DOCOB passe essentiellement par la mise en place de contrats et de mesures agro-environnementales sur le territoire.

**Mise en œuvre de l'action**

- Participation à la réflexion et à la rédaction du programme agroenvironnemental porté par la Communauté des communes
- Recherche des bénéficiaires potentiels et proposition de contractualisation, soutien à l'ADEM pour la contractualisation
- Visite de terrain
- Accompagnement administratif pour le montage des dossiers
- Suivi des contrats et MAE et accompagnement administratif pour les demandes de paiement

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Communauté de commune, ADEM, chambre d'agriculture

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 3	Action – I2

**Fiche action I2 :**  
**Encouragement des pratiques respectueuses à l'échelle du site via la charte Natura 2000**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

Objectif de l'action :

L'animation de la charte permet de créer une adhésion des acteurs du territoire à la démarche Natura 2000 en leur permettant de s'engager sur des pratiques respectueuses.

**Mise en œuvre de l'action**

- Répondre aux sollicitations des acteurs du territoire souhaitant signer la charte
- Visite de terrain
- Accompagnement administratif pour la signature de la charte

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – I3

### Fiche action I3 : Ajustement du périmètre au cadastre

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

#### Objectif de l'action :

Le périmètre du site n'a pas été calé sur le cadastre. Il en résulte que certaines parcelles sont pour partie seulement dans le site Natura 2000. Il s'agit donc de réajuster le périmètre du site au cadastre, aux données de la PAC ou aux éléments géographiques pour éviter ces situations.

#### **Mise en œuvre de l'action**

<b>Intitulé de l'étape</b>	<b>Type d'action</b>
Repérage sous SIG des parcelles pour partie en site Natura 2000	Animation
Estimation des enjeux sur les parcelles déterminées	Animation
Concertation avec les propriétaires	Animation
Proposition d'une rectification du périmètre	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – I4

### **Fiche action I4 : Mise à jour de la cartographie des habitats naturels**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

#### Objectif de l'action :

La cartographie des habitats est un support essentiel pour l'animation d'un site Natura 2000. Il s'agit donc d'avoir une cartographie complète du site à jour.

#### **Mise en œuvre de l'action**

L'action peut être prévue selon deux niveaux :

- Niveau 1 : compléter la carte actuelle en privilégiant les zones sous inventoriées ou sans données d'habitat (151,72 ha).
- Niveau 2 : Faire une mise à jour de la cartographie des habitats sur l'ensemble du site. Cette mise à jour permettra également de donner une idée de l'état de conservation des habitats et de leur évolution sur les dernières années.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, CBNA, Bureaux d'études

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	Priorité 2	Action – I5

### **Fiche action I5 : Etude de projets d'évolution du site**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

#### Objectif de l'action :

Considérant les enjeux écologiques du territoire et la volonté politique, des évolutions pourront être proposées. Il s'agira notamment d'étudier la possibilité d'extension du site et la création d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) ou d'un ENS local.

#### **Mise en œuvre de l'action**

- La création d'une zone de Protection Spéciale permettrait d'étendre l'animation du site à la protection de l'avifaune très présente sur le site et en régression notable. Le site accueille notamment une belle population de Tétraz lyre et un cortège d'espèce à enjeu fort comme le Lagopède alpin, la bartavelle, la chouette de tengmalm...
- Afin d'améliorer la cohérence du site et son rôle de pont génétique entre le Devoluy et le Vercors, une extension du site pourra être proposée.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – I6

## Fiche action I6 : Evaluation du Document d'Objectifs

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

### Objectif de l'action :

L'évaluation du DOCOB est un prérequis essentiel à la révision du DOCOB. Il s'agit d'évaluer les actions mises en œuvre pour proposer des ajustements dans le prochain DOCOB

### Mise en œuvre de l'action

L'évaluation peut porter sur différents aspects :

- Evaluation de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats et ajustement des enjeux de conservation en fonction des résultats
- Evaluation quantitative de la mise en œuvre du DOCOB : nombre d'actions réalisées, réalisation des actions prioritaires ou secondaires...
- Evaluation qualitative de la mise en œuvre du DOCOB : Les actions ont-elles eu le résultat escompté ? Ont-elles permis une évolution de l'état de conservation de l'habitat ou des espèces visées ?
- Evaluation des difficultés rencontrées : faire un point sur les freins à la mise en œuvre du DOCOB et les solutions qui pourraient être apportées
- Evaluation du ressenti des partenaires : quelle vision ont-ils de Natura 2000, quelles améliorations ils souhaiteraient

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice

<b>Natura 2000</b> 	Site Natura 2000 D8		ANIM
	FR8201680_Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus la Croix Haute	<b>Priorité 1</b>	Action – I7

### **Fiche action I7 : Révision du Document d'Objectifs**

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Tous

Objectif de l'action :

La révision du DOCOB devra être réalisée lorsqu'il ne sera plus en adéquation avec les enjeux du territoire ou que les actions proposées deviendront obsolètes.

#### **Mise en œuvre de l'action**

Plusieurs déclencheurs pourront justifier une révision du DOCOB, par exemple :

- L'apparition d'une espèce dont la protection nécessiterait la mise en place d'actions
- L'obsolescence des actions proposées
- Une évolution des pratiques des acteurs du territoire nécessitant un ajustement des actions proposées
- Une évolution du périmètre ou la désignation en ZPS

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice